

AFFAIRE N° 15. - Acquisition d'un terrain de 12 ha, situé à la Montagne, en bordure du Chemin Neuf.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité serait désireuse d'acquérir un terrain de 12 ha, situé à la Montagne, appartenant aux Consorts COMMINS, en vue de constituer une réserve foncière.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente, de la part de MM. COMMINS pour le prix de 37 200 000 Frs CFA, soit 6,2 % de plus que l'estimation des Domaines (35 000 000 Frs CFA).

Cependant, en égard à la situation de ce terrain et à sa destination, je vous demande de m'autoriser à acquérir cet immeuble pour le prix de 37 200 000 Frs CFA.

La dépense correspondante sera imputée sur l'emprunt de 300 000 000 Frs CFA que la Municipalité a sollicité de la C.A.E.C.I. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Là aussi, l'intérêt de cette affaire est évident. Nous avons fait le Chemin Neuf. Nous avons ouvert une voie et les terrains qui se trouvent à proximité vont prendre de la valeur. Nous avons obtenu de Monsieur COMMINS qu'il nous réserve certaines parties de son terrain, d'où l'achat de 12 hectares, à un prix de 310 Frs le m². Avec la route qui a été construite, les prix des terrains vont certainement augmenter. Nous avons voulu faire une réserve foncière. Plus tard, nous pourrions construire un C.E.S. ou un terrain de sport, surtout avec l'extension du village de la Montagne.

Mme ROCHE. - Est-ce un terrain plat ?

LE MAIRE. - Oui, cette idée nous est venue en même temps que la construction du chemin. Quand nous avons construit, à la demande de tous les habitants, nous avons vu que ce chemin pourrait servir à la circulation, à éviter le village de la Montagne, en particulier pour les canions de cannes. Cette route avait un intérêt, aussi bien pour la circulation que pour le groupe d'habitants, mais il était évident aussi que leurs terrains prendraient de la valeur, et nous n'avons pas voulu être mis devant une situation de fait quand nous aurions voulu les acheter. Quand nous avons fait le chemin, nous avons commencé par COMMINS, en faisant une réserve : qu'il nous vende une partie de son terrain au prix actuel.

M. LAFITTE. - Mais il y a d'autres projets également, ainsi l'acquisition du terrain William CLAIN. Une commission devait se rendre sur les lieux, je crois.

LE MAIRE. - Une commission s'est rendue sur les lieux et le projet n'a pas été retenu. Le terrain n'est pas intéressant. Il y a quelques plateaux et beaucoup de pentes. Avec les viabilités, c'est un terrain qui nous reviendrait très cher, tandis que le terrain COM-MINS est un terrain pratiquement plat, de plus il y a l'eau, l'électricité, etc ... Il va prendre de la valeur.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

En
Sous réserve de l'octroi de fait
Saint-Jeans, le 1er Août 1996
Sous le sceau
Le Secrétaire Général
Signé : B. Basset

Sous copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
R. Legey